



Comment être indemnisé par le fonds de garantie.

Par **la basquaise**, le **29/11/2008 à 18:05**

Bonjour à tous
J'ai été victime d'un accident de la circulation avec délit de fuite : résultat 2.095 euros de frais pour ma voiture, 1 mois d'arrêt sans être hospitalisé et mon assurance refuse de faire marcher le fonds de garantie. D'après vous, est ce que c'est normal et est-ce que j'ai droit au fonds de garantie.
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008 à 18:37**

Bonjour,
Etes-vous assuré en "tous risques" ou simplement au minimum légal ?
Il me semble me souvenir que le fonds de garantie automobile intervient lorsqu'il y a des blessés.
Est-ce la raison que vous a donné votre assureur ?

Par **la basquaise**, le **29/11/2008 à 18:47**

je suis assuré au tiers mon assureur m'a dit vu que j'avais pas été hospitalisé et vu qui estimait mes blessures à moins de 10 pourcent il n'avait aucun recours au près du fonds de garantie. Je ne comprend pas comment il on estimait à moins de 10 pourcent

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008 à 18:57**

Il existe des barèmes d'estimation d'invalidité. Ces barèmes sont connus des professionnels de la médecine et des assurances.
Le seul recours que vous ayez, c'est la voie judiciaire mais renseignez-vous avant auprès d'un avocat spécialisé.

Par **la basquaise**, le **29/11/2008 à 19:55**

oui c'est ce que j'ai pris un avocat et elle m'a dit quelle aller essayer de me faire obtenir le fond de garantie car elle pense que je peux obtenir merci de vos réponses

Par **chaber**, le **30/11/2008 à 07:35**

Votre assureur a pris votre cas un peu à la légère. Il aurait pu faire intervenir le fonds de garantie ou vous donner tout moyen de la faire. Vous payez dans votre contrat une garantie défense recours qui sert à cela.
Par ailleurs, posez la question à votre avocate pour les dommages subis par votre véhicule.
Votre assureur a certainement invoqué la Garantie Personnelle du Conducteur qui peut figurer dans votre contrat.

Par **la basquaise**, le **30/11/2008 à 12:32**

mon avocate m'a dit quelle demander le dédommagement matériel c'est à dire les dégâts de ma voiture plus le dédommagement corporel

Par **chaber**, le **01/12/2008 à 06:00**

avez-vous un écrit de votre assureur de ne pas actionner le fonds de garantie? et quelles raisons précises?
Êtes-vous responsable? contre un adversaire non assuré?...

Par **la basquaise**, le **01/12/2008 à 18:56**

oui j'ai un courrier de mon assurance du refus d'actionner le fonds de garantie c'est écrit sur la lettre il aurait fallu que je sois hospitalisé au moins 7 jours suivie de 10 pourcent d'incapacité partielle et que pour la voiture il n'intervienne pas. merci de votre réponse

Par **la basquaise**, le **01/12/2008 à 19:02**

je ne suis pas responsable de l'accident et il n'y a pas d'adversaire non assuré. il y a eu un délit de fuite de sa part merci de votre réponse